Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Peintre, veuillez visiter :
bppeintre.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE

Coefficient : 3 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (10 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN

L'épreuve comporte deux parties de durée indicative égale : une partie de français et une partie de géographie. Le dossier documentaire est fourni avec le sujet. Aucun dictionnaire ni document personnel n'est autorisé.

Répondez directement sur votre copie. Les réponses doivent être rédigées, organisées et justifiées par des références précises aux documents lorsque cela est demandé. Pour la partie de français, complétez également le document réponse DR 1 et rendez-le avec votre copie.

La première partie est notée sur 10 points et la seconde sur 10 points. Le total de l'épreuve est noté sur 20 points.

PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)

Analyser et confronter des textes, puis exprimer un point de vue argumenté

Thème : la liberté individuelle et les règles de la vie commune.

Vous répondrez aux questions en vous appuyant sur les documents DT 1 et DT 2. Les réponses aux questions 1.1 à 1.3 doivent être précises et rédigées. Complétez le tableau du document réponse DR 1 pour la question 1.3.

1.1 (2 points) Dans le document DT 1, quel problème le contrat social cherche-t-il à résoudre ? Reformulez la solution proposée par Rousseau et expliquez le paradoxe apparent entre l'union avec les autres et la liberté individuelle.

1.2 (2 points) Dans le document DT 2, relevez deux conditions qui permettent, selon l'auteur, de faire coexister des usages différents d'un espace partagé. Expliquez en quoi chacune contribue à la vie commune.

1.3 (2 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 2 : quelle place chacun accorde-t-il aux règles communes, et comment ces règles peuvent-elles préserver la liberté des individus ? Complétez les colonnes du DR 1 en indiquant les idées principales de chaque document, puis formulez leur point de rencontre.

1.4 (1 point) Rédigez une synthèse objective de 5 à 7 lignes présentant le point de convergence et une différence importante entre les deux documents. N'ajoutez pas de jugement personnel.

1.5 (3 points) Selon vous, des règles communes sont-elles nécessaires pour que chacun puisse être libre dans les lieux partagés ? Rédigez un texte argumenté d'environ 20 à 25 lignes. Présentez clairement votre point de vue, développez au moins deux arguments et illustrez-les par des exemples tirés des documents, de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (10 points)

Analyser une situation géographique : les usages et les aménagements des espaces urbains

À partir du document DT 3 et de vos connaissances, vous étudierez les enjeux liés aux usages et aux aménagements de différents quartiers d'une ville.

Les données du document sont un jeu de données fictif construit pour cette épreuve. Elles concernent trois quartiers de la ville de Valmont et décrivent la situation d'une même année. Le taux de satisfaction correspond à la part des personnes interrogées qui estiment disposer d'un espace public adapté à leurs besoins.

2.1 (2 points) Comparez les trois quartiers à partir de leur population et de la superficie des espaces publics. Identifiez le quartier qui dispose de la superficie d'espaces publics la plus faible par habitant. Justifiez votre réponse à l'aide des données du DT 3.

2.2 (2 points) Décrivez les différences de satisfaction entre les trois quartiers. Citez les valeurs du DT 3 et indiquez ce qu'elles permettent de comprendre sur les besoins des habitants.

2.3 (2 points) À l'aide du DT 3, expliquez pourquoi les besoins d'aménagement peuvent différer entre le centre ancien, le quartier de la gare et le quartier résidentiel. Appuyez votre réponse sur au moins deux éléments précis du document.

2.4 (2 points) Présentez deux intérêts possibles des espaces publics pour les habitants d'une ville et expliquez pourquoi leur aménagement peut nécessiter des choix collectifs.

2.5 (2 points) La ville de Valmont ne peut financer qu'un seul aménagement en priorité. En vous appuyant sur les données du DT 3 et sur vos connaissances, proposez un quartier prioritaire et justifiez votre choix en 8 à 10 lignes. Vous pouvez proposer une autre priorité si votre argumentation est cohérente et étayée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU CONTRAT SOCIAL, LIVRE I, CHAPITRE VI

Extrait de *Du contrat social*, publié en 1762. L'orthographe a été modernisée. Les numéros de lignes sont indicatifs.

[Ligne 5] « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. »

DT 2 : LA PLACE PARTAGÉE : RÈGLES ET USAGES

Texte de réflexion rédigé pour le sujet, session 2026.

Une place publique accueille des activités qui ne se ressemblent pas toujours : on y traverse le quartier, on s'y arrête, on y joue, on s'y rencontre ou l'on y organise un événement. La faire vivre ne consiste pas à réserver chaque endroit à un seul usage. Il faut plutôt rendre possibles plusieurs pratiques, sans que les unes empêchent systématiquement les autres.

Des règles compréhensibles peuvent aider à cet équilibre. Elles précisent, par exemple, les horaires de certaines activités ou les conditions d'utilisation d'un équipement. Mais une règle ne suffit pas si les habitants ne disposent pas d'aménagements adaptés : des cheminements accessibles, des assises, de l'ombre ou des espaces de jeu peuvent répondre à des besoins différents. L'observation des usages et l'écoute des personnes concernées permettent alors de corriger les choix initiaux.

Un espace partagé n'est donc ni un lieu sans limites ni un espace entièrement réglé à l'avance. Il fonctionne lorsque les règles protègent chacun, que les aménagements permettent des usages variés et que les personnes peuvent participer à la discussion sur ce qui les concerne.

DT 3 : VALMONT : POPULATION, ESPACES PUBLICS ET SATISFACTION PAR QUARTIER

Jeu de données fictif construit pour l'épreuve. Les chiffres décrivent trois quartiers de Valmont pour une même année. La superficie indiquée correspond aux espaces publics accessibles à pied, hors chaussées. Le taux de satisfaction est issu d'une enquête municipale fictive menée auprès d'habitants des trois quartiers.

Données comparatives des quartiers de Valmont

Quartier	Population	Superficie des espaces publics accessibles	Caractéristiques indiquées dans l'enquête	Taux de satisfaction
Centre ancien	8 000 habitants	12 hectares	Rues étroites, commerces et équipements proches	46 %
Quartier de la gare	6 000 habitants	6 hectares	Déplacements nombreux, logements et activités en développement	32 %
Quartier résidentiel	10 000 habitants	30 hectares	Espaces verts présents, équipements répartis sur un vaste secteur	68 %

Jeu de données fictif fourni pour l'épreuve.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases avec des formulations brèves. Dans la dernière colonne, indiquez le point de rencontre entre les deux documents. Vous pouvez poursuivre votre réponse sur la copie si nécessaire.

Tableau de confrontation des documents

Élément de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : La place partagée	Point de rencontre
Rôle des règles communes	.....	.....	.....
Rapport entre liberté individuelle et vie commune	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.